

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A PISSOS (40) et en visioconférence

Séance du 22 mai 2023
Délibération n°2023-75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le lundi 22 mai 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Pissos (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. BOUFFIN Yann**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de **M. DELUGA François**, **M. DUFAY Michel**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de **Mme . TAPIN Maylis**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de **M. GILLE Hervé** et **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. SAINTORENS Denis**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de **M. COUTIERE Dominique** et de **Mme BEAUMONT Patricia**, **M. VAYSSE Ludovic**

Étaient Présents en visioconférence : **Mme ARDOUIN Aimée**, **M. BAUDE Vital**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DURRIEU Michel**, **M. FORET Thierry**, **Mme LE YONDRE Nathalie** portant pouvoir de **M. Alain BACHE**, **Mme MARIE Lucie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **Mme MESPLES Olga**, **M. MONNIER Philippe**, **M. PAIN Cédric** portant pouvoir de **Mme DESMOULIN Karine**, **M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de **M. SORE Serge**, **Mme WEBER Sophie**

Absents excusés (pouvoirs) : **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à **Mme Nathalie LE YONDRE**, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à **M. PAIN Cédric**, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir **Mme Sophie PIQUEMAL**, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme Sophie PIQUEMAL**, **M. SORE Serge** ayant donné pouvoir à **M. Philippe SARTRE**, **Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à **M. DUNOGUES Yves**

Absents : **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **M. CARRERE Paul** (excusé), **Mme LARRUE Marie** (excusée), **M. LAGRAVE Renaud** (excusé), **M. LASSALE Jean-Claude**, **M. PAPADATO Patrick**, **M. TAUZIN Anaud**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	78
Nombre de pouvoirs	9	Nombre de voix pour	78
Total présents et pouvoirs	33	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

PATRIMOINE NATUREL

Avenant à la convention de partenariat 2021-2025 avec l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE)

En 2021, le Parc a engagé une convention de partenariat sur la période 2021-2025 avec l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) dans le cadre des besoins spécifiques à l'animation Natura 2000 du site des Vallées de la Leyre et des suivis menés pour l'Observatoire des sites naturels majeurs du Parc.

Pour rappel, l'OPIE est considérée, en France, comme un organisme expert en matière de protection des insectes. Elle a en charge des missions d'amélioration de la connaissance, de conseil en gestion et en aménagement, de formation professionnelle à l'entomologie et de

sensibilisation du grand public. L'OPIE intervient à ce titre dans le cadre du programme Life Abeilles Sauvages mobilisant les Parcs naturels Régionaux de Nouvelle Aquitaine.

Le Parc Naturel régional des Landes de Gascogne a sollicité l'Opie pour la réalisation d'un état initial de la faune des coléoptères saproxyliques associés à des ilots de sénescence en contexte Natura 2000. Les coléoptères en forêt sont connus pour être de très bons indicateurs écologiques sur l'état de santé et la fonctionnalité des milieux naturels.

L'OPIE a ainsi engagé les protocoles de suivi en 2021 avec les équipes du Parc. Une étude sur les insectes conduite pendant 3 années consécutives (2021 à 2023) donne des résultats plus solides et exploitables dans le temps pour réduire les variations naturelles de l'échantillonnage. Un travail analogue a ainsi été conduit sur 3 ans sur les sites voisins du Ciron et de la Midouze.

Selon les termes généraux déjà établis dans la convention cadre signée par le Président du Parc naturel Régional des Landes de Gascogne le 14 avril 2021, cet avenant consiste à détailler la proposition technique et financière pour l'année 2023 avec la poursuite du volet coléoptères sur l'ilot de sénescence de 40 ha du Caille à Belin-Beliet, engagée par le Parc avec une Obligation Réelle Environnementale sur 99 ans.

Comme en 2021 et 2022, objectifs et méthodes sont détaillés dans le document annexé à la présente délibération. Le calendrier de mise en œuvre et les couts sont mis à jour pour l'année 2023 pour un total de 10 650 €.

Ces montants sont prévus au plan de financement de l'animation Natura 2000 Leyre et Lagunes proposée à la délibération du Comité Syndical du 29 mars dernier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'avenant
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte